



AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE VIRTUELLE PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR

Luminus s.a., Avenue Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode

OBJET ET LIEU D'IMPLANTATION

Construction et exploitation de 2 éoliennes, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Ville-sur-Haine, entre la commune de Gottignies, l'aire de service de Thieu, le parc éolien existant et l'autoroute A7/E19/E42.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 62 du 10 décembre 2020 organisant la participation du public, Luminus vous invite à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

La vidéo sera accessible les **25 et 26 mars 2021** via le lien www.rip-eolien-luminus-le-roeux.be

Durant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, des informations peuvent être obtenues par téléphone au numéro : **04/330.46.04, de 8h30 à 19h00 le jeudi 25 mars et de 08h30 à 17h00 le vendredi 26 mars, auprès de Monsieur Brice Bourget.**

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée **au plus tard trois jours avant la mise en ligne**. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur envoie par recommandé les documents aux personnes concernées en un seul exemplaire par adresse postale.

Les communes de La Louvière, Mons et Soignies ont été désignées comme susceptibles d'être impactées par le projet.

Toute personne peut consulter auprès des services communaux de la ville du Roeulx (sur rendez-vous au 064 31 07 67) ou auprès des services communaux d'une des trois communes voisines mentionnées ci-dessus la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la vidéo pendant les deux jours de mise en ligne de celle-ci.

Cette vidéo de présentation a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit pour le 10/04/2021 au plus tard émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au collège communal de la ou des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie par courrier au demandeur à l'adresse suivante : Luminus s.a. Avenue Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ou une copie scannée par e-mail à brice.bourget@luminus.be.